L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS
JEUDI, 2 NOVEMBRE 1893.

PETITES ANNONCES.

MME JACOB, 188 Canal, Salon de coiffure et coupe de cheveux pour dames enfants. 23 oct—dim.

LES personnes voulant se défaire de meubles antiques, peintures, vases, porcelaines, cristaux, objets en bronze et objets d'art, trouveront un acquéreur qui paiera le prix le plus élevé en s'adressant au No 129 rue de Chartres. Lewis & Bernard. 2 juil—

DEMANDES D'EMPLOI.

UNE jeune dame parlant l'espagnol et l'anglais, et connaissant la sténographie et le typewriting désire une place dans un bureau. Adresser Mlle J. M., Chambre 11, Masonic Building, rue St-Charles. 29 oct—4f

DEMANDES.

ON demande chez Mangin, rue Ste-Anne No 73, un serrurier et un apprenti. 29 oct—7f

ON demande—Cinq Dames expérimentées pour la vente. S'adresser de suite, S Kuhn & Son, 131 rue Canal. 22oct—

A LOUER

A LOUER — Trois spendides magasins neufs, à quatre étages, avec façade cimentée, rue Royale, près Douane. Possession donnée immédiatement ou le 1er octobre; loyer modéré; une concession sera faite pour un bon locataire. S'adresser à MM. Bayne, Denègre & Denègre, Bâtisse Denègre, 33 rue Carondelet. 13 sept—

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE CONSTABLE.

R. Sauvage vs Emile Weissborn.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ DE LA Nouvelle-Orléans. — No 18,645. — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Ernest Morel, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique sur les lieux, anciennement occupés par le défendeur dans cette affaire, au No 223 de la rue du Canal entre les rues Nord Rampart et Nord Basin, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI le 7ème jour de novembre 1893, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Le contenu du bar-room consistant en liqueurs, comptoirs, étagères, chandeliers, chaises, tables, portraits, verrerie, glacière, etc., etc., d'après un inventaire enregistré en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.
Conditions—Comptant sur les lieux.
P. AD. FORTIER,
Constable Deuxième cour de Cité de la Nlle-Orléans.
26 oct—26 31—7 nov

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de James T. Belknap.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 40,014—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Bettie Powell Belknap, femme de Marshall J. Smith, Jr. administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
1 nov—1 5 10

Succession de Denise Douce.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 39,584—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par J. E. Lambert exécuteur testamentaire de la succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
1er nov—1er 5 10

Succession de L. H. Fernandez.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 33,225—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme T. M. Fernandez administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
31 oct—31—nov 4 9

Succession de Mary Wilhelmina Fachale, femme décédée de C. Clements.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 39,131—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Christian Clements, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
31 oct—31—nov. 4 9

Succession de G. Maniera.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 40 532—Division C.—Attendu que J. B. Vinet, administrateur public pour la paroisse d'Orléans, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu G. Maniera, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
28 oct—1 5 nov

Succession de Céleste Gauthier, veuve du Dr Casimir Meric.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 37,001—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Palmire Meric, veuve de Frank Crozet, administratrice de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
28 oct—28—nov 1 5

Succession de Frank J. D. Gauther.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 38,325.—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Henry P. Hasenkampf, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte et l'administrateur déchargé.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
28oct—28 nov 1 5

Succession de Mme Margaret Murphy, Veuve Robert Barry, Sr.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 40,489—Division C.—Attendu que Mme Mary E. Delmore, femme de William J. Davey, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Margaret Murphy, Veuve Robert Barry, Sr, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
27 oct—27—nov 1 5

Succession de Robert J. Christian.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 40,483—Division B—Attendu que Mme Rebecca Harrington, veuve de Robert J. Christian, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Robert J. Christian, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
25 oct—25 29—nov 3

ETAT DE LA LOUISIANE.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

JE certifie par les présentes que, le 7me jour de juillet 1893, jugement a été rendu en cette Cour, dans l'affaire ci-après, dans les termes et chiffres suivants, savoir: La Lambour & Noel Lumber and Manufacturing Company, Limited, et als. vs. Home Brewing Company, No 39,571.

Dans cette affaire soumise à la cour, et la cour considérant la loi et les témoignages étant en faveur des plaignants, il est ordonné adjugé et décrété qu'Auguste Habernicht et Henry Bentz soient confirmés comme liquidateurs de la Home Brewing Company, élus comme tels par les actionnaires de la dite Compagnie, le 6 juillet 1893; et qu'ils soient de plus nommés comme commissaires liquidateurs et receveurs de la dite Compagnie.

Qu'un inventaire de la propriété de cette compagnie, soit pris par Frank Zengel, un notaire en cette ville, et que H. Meysonier et P. J. Kelly soient nommés et assermentés comme estimateurs pour évaluer la propriété devant être inventoriée; et qu'après que les dits commissaires liquidateurs et receveurs auront fourni caution et pris le serment prescrit par la loi, des lettres comme tels leurs soient décernées.

Jugement rendu et signé le 7 juillet 1893.
Signé: N. H. RIGHTOR,
Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, siégeant à la place de l'Honorable Thos C. W. Ellis, juge de la dite Cour, Division A., maintenant absent en congé.

En témoignage de quoi j'ai mis ma signature et apposé le sceau de la dite cour en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 7me jour de juillet, en l'année de Notre Seigneur, mil-huit cent quatre-vingt-treize.
ONOFRÉ TRIAY, Député Greffier
9 juil—9 21—août 7

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 1er NOVEMBRE—CLASSE No 389
Tirage de 4 heures P. M.

1er	2me	3me	4me	5me	6me	7me	8me	9me	10me	11me	12me	13me	14me
54	51	72	63	49	41	20	31	52	19	37	34	25	35

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et ont lieu dans les salons de la Compagnie.
En témoignage nous apposons notre signature. Ce 1er novembre 1893—4 heures P. M.
J. A. A. ROUSSEAU.
EDGAR PILIÉ,
Commissaires.

Les plans de nos tirages quotidiens peuvent être vus en tout temps dans toutes nos ...

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

Plus d'Un Quart de Million Distribué.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but charitable. Par un VOTE POPULAIRE ÉNORME sa franchise a été faite partie de la présente Constitution d'Etat adoptée le 2 décembre A. D. 1879.

Capital action.....$1,000,000

ATTENTION.

Après le 1er janvier 1894, nos tirages auront lieu à Puerto Cortes, Honduras, Amérique Centrale, d'après et en vertu d'un contrat pour vingt cinq ans avec ce gouvernement. Ces tirages auront lieu mensuellement comme auparavant. Il n'y aura aucun changement dans la direction et aucune interruption dans les affaires.
PAUL CONRAD, Président.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Renommée depuis vingt ans, par l'intégrité de ses tirages et le prompt paiement des lots, attestés ainsi qu'il suit :

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui nous en donnons l'assurance ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

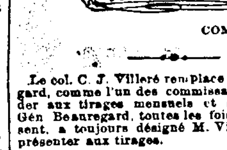

COMMISSAIRES.

Le col. C. J. Villeré remplace le Gén. Beauregard, comme l'un des commissaires pour présider aux tirages mensuels et semestriels. Le Gén Beauregard, toutes les fois qu'il était absent, a toujours désigné M. Villeré pour le représenter aux tirages.

Nous soussignés Banques et Banquiers paierons tous les Lots gagnés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs.

R. M. WALMSLEY, Pres. La. Nat. Bank
JNO. H. O'CONNOR, Pr. State N. Bank.
A. BALDWIN, Prest. N. O. Nat. Bank
CARL KOHN, Prest. Union Nat. Bank

TIRAGE MENSUEL DE $5.00
—A—
L'ACADEMIE DE MUSIQUE,
NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI, 7 NOV. 1893.

GROS LOT: $75,000

100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS

1 Lot de...	$75,000, soit	$75,000
1 Lot de..	20,000,...	20,000
1 Lot de..	10,000,....	10,000
1 Lot de..	5,000,.....	5,000
2 Lots de.	2,500,.....	5,000
5 Lots de..	1,000,.....	5,000
25 Lots de..	300,.....	7,500
100 Lots de..	200,.....	20,000
200 Lots de..	100	20,000
300 Lots de..	60,.....	18,000
500 Lots de..	40,.....	20,000

PRIX D'APPROXIMATION.

100 Lots de	$100, soit....	$10,000
100 Lots de...	$60, ...	6,000
100 Lots de...	$40, ...	4,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de	$20, soit.....	$19,980
999 Lots de	$20, ...	19,980
3,434 Lots se montant à.....		$265,460

PRIX DU BILLET:
Billets entiers, $5; Deux Cinquièmes, $2; Un Cinquième, $1; Un Dixième, 50 cents; Un Vingtième, 25 cents.

Prix pour les clubs, 5½ billets entiers ou leur équivalent en fractions pour $50.

TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS
AGENTS DEMANDÉS PARTOUT.

IMPORTANT.
ENVOYEZ L'ARGENT PAR L'EXPRESS A NOS FRAIS, PAS MOINS DE CINQ PIASTRES,
Sur lesquelles nous paierons tous les frais et nous payons d'avance les frais d'express sur les **BILLETS** et les **LISTES DE LOTS**, envoyés à nos correspondants.

Adressez à **PAUL CONRAD,**
Nouvelle-Orléans, Lne.
Donnez l'adresse en plein et faites la signature lisible.

Le Congrès ayant passé des lois défendant le service de la malle à TOUTES LES Loteries, nous nous servons des Compagnies d'Express pour répondre à nos correspondants et pour envoyer les listes de lots.

Les listes officielles des lots seront envoyées sur demande à tous les agents de localités après chaque tirage en nombre voulu, par Express, sans frais aucuns.

En achetant un Billet de la LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE voyez que le Billet soit daté à la Nouvelle-Orléans; que le Lot tiré à son numéro soit payable à la Nouvelle-Orléans; que le Billet soit signé par PAUL CONRAD, Président; qu'il soit endossé avec les signatures des Généraux G. T. BEAUREGARD, J. A. EARLY et W. L. CABELL, ayant aussi la garantie de quatre Banques Nationales, par l'entremise de leurs Présidents, de payer n'importe quel lot présenté à leurs comptoirs.

Il y a tant de systèmes inférieurs et malhonnêtes à vendre sur le marché pour lesquels les vendeurs reçoivent d'énormes commissions, que les acheteurs doivent y faire attention, et se protéger en insistant pour avoir des BILLETS DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE et pas d'autres s'ils veulent la chance d'un lot annoncé.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Vente du contenu, etc., d'un café.
Nicholas Radetich vs John Montelepre.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 40,469.—En vertu d'un ordre de vente daté 30 octobre 1893, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci après désignés, le LUNDI, 13 novembre 1893, à 10 30 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Au local No 10 rue N. Peters.

Tout le contenu et installations du café dans le dit local comprenant comptoir et étagères pour un café, table pour pool, table pigeon-hole, grande glace, stove et range pour cuire, verrerie et plaqué, tables chaises, vins, liqueurs, etc., d'après un inventaire enregistré.

Saisis dans l'affaire ci dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
31oct—31—6 13 nov

ANNONCE JUDICIAIRE
Vente de Billets, Comptes à recevoir, etc.
Arthur McGoirk vs. Pesson & Kent Co. Ltd, en Liquidation.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 40,053.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le LUNDI, 6 novembre 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

2 billets de John McCoy pour la somme de $200 chacun datés 4, 17 1893 à 30 et 60 jours respectivement, portant intérêt de 7 pour cent à partir de leur date.

4 billets de Louis H. Lambert pour la somme de $20 chacun datés 16 mars 1891 et payables respectivement 1er sept., 1er oct., 1er nov. et 1er déc. 1891, et portant intérêt à raison de 8 pour cent à partir de leur maturité.

2 billets de C. E. Cate pour la somme de $10 chacun, datés le 17 mars 1891 et payables respectivement le 1er novembre et 1er décembre 1891, et portant intérêt à raison de 8 pour cent à partir de leur maturité.

1 billet de A. B. Reins pour la somme de $85, daté le 27 janvier 1893, payable 1 jour après date et portant intérêt à raison de 8 pour cent à partir de sa date; sur le dit billet il y a un crédit de $47.50.

Un lot de comptes à recevoir, conformément à une liste attachée aux réponses et assermentée et enregistrée le 9 octobre 1893, par A. K. Amacker, garnishee, dans l'affaire ci dessus.

Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
26 oct—26 30—3 6 nov

ANNONCE JUDICIAIRE.
Vente d'une propriété de valeur améliorée, au coin des rues Camp et Troisième, dans l'ilet borné par les dites rues et les rues Magazine et Deuxième.
H. H. Hall, exécuteur testamentaire, vs James J. Schmidt.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 40,316—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 22 novembre 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain morceau ou certaine portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges y appartenant, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Camp, Magazine, Deuxième et Troisième, désigné par la lettre A sur une esquisse d'arpentage faite par J. A. D'Hémécourt, député voyer, en date du 1er novembre 1867 et annexée pour qu'on s'y réfère, à un acte passé pardevant W. J. Castell, ex notaire en cette ville, le 18 juillet 1884. Laquelle dite portion de terre forme l'encoignure des rues Camp et Troisième, et mesure en mesure américaine quatre-vingts pieds deux pouces sept lignes de face rue Troisième, quatre-vingts pieds trois pouces et une demi ligne de large dans le fond, sur une profondeur de cent vingt six pieds dix pouces et deux et trois-huitièmes de lignes sur la ligne de côté la plus rapprochée de la rue Magasine et cent vingt-six pieds dix pouces et sept lignes de profondeur et face à la rue du Camp, le tout plus ou moins.

La dite portion de terre est composée d'une partie des quatre lots primitifs numérotés onze à quatorze inclusivement, sur un plan dressé par H. Moellhausen, voyer, en date du 21 janvier 1846 et déposé comme plan No 42 au bureau de G. R. Stringer, ex-notaire en cette ville. Et c'est la même propriété que le défendeur a acquis par achat de Wm W. Hock par un acte passé pardevant Wm O. Hart, un notaire en cette ville, le vingt troisième jour d'avril mil-huit cent quatre-vingt-neuf.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
20 oct—20 27—nov—3 10 17 22

ANNONCE JUDICIAIRE.
Vente de Propriété du Troisième District.
N. A. Morano vs. John Cordes.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 40,120.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde du rez de chaussée de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 15 novembre 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout ce qui y appartient, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St-Jean-Baptiste, Mandeville, Girod et Marigny, désigné par le No Trois, sur un plan de A. Castaing, architecte, et mesurant trente-deux pieds de face à la rue Marigny sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles, mesure américaine. Le dit lot doit être mesuré à une distance de soixante-quatre pieds de l'encoignure de la rue Girod.

Acquis par le défendeur de Tobias Vollmer, d'après un acte passé pardevant James Fahey, notaire, le 25 novembre 1881. Titre enregistré au Bureau des Aliénations, Livre 115, folio 886.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET.
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
13 oct—13 20 27—nov 3 10 15

AVIS AUX CREANCIERS

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 40 540.—Division C.—John B. Chisolm vs ses créanciers—Ordre de Cour.—Que la cession des biens du pétitionnaire John B. Chisolm soit acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers; et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Jos. N. Wolfson, Esq., notaire, en son bureau, No 6 rue Carondelet, en cette ville, le MERCREDI, 15me jour de novembre 1893, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, nommer un syndic et voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 30 octobre 1893.
Signé: F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
31 oct—3f au 15 nov

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans. No 40,509, Division B.—Mme Nettie Gonzales, Veuve Jos R. May vs. ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession de biens de la pétitionnaire, Mme Nettie Gonzales, veuve de James R. May, soit acceptée par la Cour au profit de ses créanciers. Il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers sera convoquée et tenue pardevant Frank E. Rainald, notaire public, en son bureau, No 19 rue du Camp, en cette ville, commençant vendredi, le 10ème jour de novembre 1893, à 11 heures A. M., pour délibérer sur les affaires de ladite pétitionnaire, élire un syndic et voter sur tous les autres sujets qui pourront être soumis à la dite réunion. En attendant, toutes les procédures judiciaires contre la personne et les biens de ladite pétitionnaire soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 25 octobre 1893.
(Signé) FRED. D. KING, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier
27 oct—3f au 10 nov

R. P. Batson vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 38,092—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par R. P. Batson, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
18oct—18 22 27

Aitken Bros., vs leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 38,857—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par George W. Byrne, Jr., syndic des créanciers dans cette affaire ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
17 oct—17 21 26

Avis aux applicants pour la taxe directe.—Nouvelle-Orléans, 22 novembre 1892.—Par ordre du Gouverneur, comme Secrétaire de la Commission du Fonds de la Taxe Directe, j'ai établi un bureau temporaire, pour l'accommodation du public, au No 7 rue du Camp, Bâtisse Morris, cinquième étage, chambre H, à la Nouvelle-Orléans, où l'on me trouvera tous les jours à l'exception du dimanche, de 9 heures A. M., à 3 heures P. M., dans le but de recevoir des applications par écrit, devant être enregistrées par devant le Gouverneur, pour le remboursement de la Taxe Directe sur des propriétés foncières, payée aux Etats-Unis, en l'année 1865. Les applications qui ne seront pas accompagnées d'un timbre-poste et d'une enveloppe avec l'adresse ne recevront pas de réponse. Aucune application verbale ne sera reçue.

La liste des contribuables et des montants payés et les règlements indiquant la manière de faire les réclamations, ainsi que des échantillons des formes d'applications, seront déposés avec les Greffiers des diverses Cours de District de cet Etat et le Greffier de la Cour Civile et de la Cour Criminelle de District pour la Paroisse d'Orléans.
OSCAR ARROYO,
Secrétaire du Bureau.

VENTES A L'ENCAN.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

ANNONCE JUDICIAIRE.
Grande vente de Whisky.
Succession de Jacob Imhoff.

No 39,476.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. KERNAGHAN, encanteur, bureau, No 14 rue Carondelet — JEUDI, 9 novembre 1893, à midi, à l'Entrepôt Boston, à l'encoignure des rues Commerce et Lafayette, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre signé le 20 octobre 1893 de l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour ci dessus Division B, siégeant à la place de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour ci-dessus mentionnée, Division C, actuellement en congé, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Vingt-cinq barils Chicken Cock Whisky, Printemps de 1890—emmagasinnés dans l'entrepôt en cette ville à l'encoignure Commerce et Lafayette.

2° Cinquante-cinq barils de White Mills Whisky—dont vingt-cinq barils sont de l'inspection du 22 avril 1891; cinq barils de l'inspection du 22 mars 1892 et vingt-cinq barils de l'inspection du 22 mai 1892. Le dit Whisky étant en entrepôt et doit être vendu par les certificats qui le représentent. Sera vendu en lots de pas moins de cinq barils, avec le privilège de prendre autant que l'acquéreur en désirera.

Conditions—Comptant.
28oct—28—nov—1 4 8

ANNONCE JUDICIAIRE.
Magasin de détail de marchandises sèches
Et meubles de maison.
Succession de Mme Doris Schmucker.

No 39,788.—Cour Civile de District paroisse d'Orléans

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN. W. A. Kernaghan, encanteur.—Bureau, No 14 rue Carondelet—JEUDI, 2 novembre 1893 à 11 heures A. M., il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 12 octobre 1893, par l'Hon. Fred D. King, juge de ladite Cour, Division B siégeant en place de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite Cour, Division C, maintenant en congé, sur les lieux, coin des rues Melpomène et Liberté—

Marchandises confectionnées pour dames, fillettes, hommes et garçons; marchandises sèches, comptoirs, installations, vitrines et meubles de maison.

Conditions—Comptant avant livraison.
21 oct—21 28 31 à date

ANNONCE JUDICIAIRE.
Cottage dans le Troisième District
Succession de Gustave A. Siebert et sa femme.

No 40,019—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau, No 14 rue Carondelet.—MERCREDI, 15 novembre 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 3 octobre 1893 de l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour ci-dessus mentionnée, Division B, siégeant à la place du juge Rightor, Division D, rendu dans l'affaire susdite, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Le Cottage en Bois à un étage, ayant quatre chambres, écuries, dépendances, etc., dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet 21, borné par les rues Robertson, Villeré, Feliciana et Clouet.

Le terrain comprend trois lots, désignés par les Nos 12, 13 et 14 sur un plan dressé par J. A. de Pouilly, 20 octobre 1866; les dits lots sont contigus l'un à l'autre et mesurent chacun 31 pieds de face à la rue Feliciana sur 117 pieds 10 pouces et 6 lignes de profondeur. Le lot 12 forme l'encoignure des rues Feliciana et Robertson. La propriété est près du chemin coquillé de la rue Louisa et de la ligne des chars urbains de la rue des Remparts.

Conditions—Comptant; 20 pour cent comptant du prix d'achat requis au moment de la vente.
Acte de vente pardevant J. D. Taylor Esq., notaire public, aux frais de l'acquéreur.
14 oct—14 21 28—nov 4 11 15

ANNONCE JUDICIAIRE.
Le Charmant Cottage en Bois, No 457 rue Chippewa,
Entre les rues Washington et Sixième.
Succession de Mme Doris Schmucker.

No 39,788—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. KERNAGHAN, encanteur—Bureau, No 14 rue Carondelet.—MERCREDI, 15 novembre 1893, à midi, il sera vendu à l'encan à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un ordre daté le 12 octobre 1893, par l'Hon. Fred D. King, juge de la susdite Cour, Division B, siégeant à la place de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite Cour Division C, actuellement absent en congé, dans l'affaire mentionnée ci-dessus, la propriété décrite ci après, à savoir—

Le charmant cottage simple en bois retiré du trottoir et ayant galeries, cinq chambres, gaz, citerne, hangar et grande cour sur le côté, dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet No 81, borné par les rues Washington, Sixième, Chippewa et Jersey. Le lot de terre est désigné par le No 6 sur un plan dressé par B. F. Nichols, architecte, daté le 19 novembre 1846, déposé comme plan No 83 au bureau de F. B. Marks, ex-notaire. Le dit lot mesure 28 pieds 9 pouces 4 lignes de face à la rue Chippewa sur 120 pieds 6 pouces de profondeur. Cette propriété est dans un joli voisinage, tranquille et amélioré, à proximité de plusieurs lignes de chars urbains. Cela ferait une bonne demeure ou serait un bon placement.

Conditions—Comptant et l'acquéreur devant payer les taxes de 1893. 10 pour cent du prix d'achat requis au moment de la vente.
Acte de vente pardevant Fred. Adolph, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
14oct—14 21 28—nov—4 11 15

PAR JOHN H. O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Vente de Syndic.
The Orleans Sugar Plantation,
Dans la Paroisse d'Orléans.
A peu près à 5 milles au bas de la ville de la Nouvelle-Orléans, sur la rive droite du fleuve Mississippi.
A l'encan, à crédit.
Dans l'affaire de John Flathers vs ses créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D—No 38,869

MERCREDI, 29 novembre 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, en vertu d'un ordre de l'Hon. Thos C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, siégeant à la place de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite cour, Division D, actuellement absent en congé, daté et signé dans l'affaire ci dessus, le 26 septembre 1893, il sera vendu à l'encan, la propriété ci-après décrite, savoir:

1° Un certain morceau de terre en plantation sucrière, situé dans cette paroisse, à peu près à 5 milles au bas de la ville de la Nouvelle-Orléans, sur la rive droite du fleuve Mississippi, mesurant 28 arpents de face au dit fleuve, sur 40 arpents de profondeur, borné sur la ligne supérieure par la propriété de Fazende et sur la ligne du bas, par la propriété de C. Lacoste.

2° Un certain morceau de terre situé à peu près à 5 milles au bas de la ville de la Nouvelle-Orléans, sur la rive droite du fleuve Mississippi et en cette paroisse, mesurant 5 arpents de face au dit fleuve sur 40 arpents de profondeur, borné sur la ligne du bas par la propriété anciennement appartenant à M. Fazende et sur l'autre ligne par la propriété de feu G. Bouligny.

3° Sept lots de terre se touchant et situés dans cette paroisse, sur la rive droite du fleuve Mississippi, à peu près à 5 milles de la ville de la Nouvelle-Orléans. Les dits lots sont numérotés de 1 à 7 sur un plan fait par Giroux et Castaing, le 17 février 1851, et déposé avec Théo. Guyol, notaire, numéroté 213: le lot No 1 mesurant 285 pieds de face au fleuve Mississippi sur 40 arpents de profondeur.

Le lot No 2 mesure 285 pieds de face au dit fleuve, sur 40 arpents de profondeur. Les lots Nos 3 à 7 inclusivement mesurent chacun 154 pieds de face au dit fleuve, sur 40 arpents de profondeur, au pied anglais; ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y appartiennent, excepté la portion supérieure du lot No 1, mesurant 90 pieds de face au dit fleuve, sur une profondeur de 40 arpents, borné sur le côté supérieur par les terres appartenant aux héritiers de C. Lacoste, et sur le côté du bas par la portion qui reste du lot No 1.

4° Un certain morceau de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans cette paroisse, sur la rive droite du fleuve Mississippi, à environ 4 milles au bas de cette ville, mesurant 2 1/2 arpents de face au dit fleuve Mississippi sur 40 arpents de profondeur, borné sur la ligne supérieure par la propriété A. B. C. Lacoste et sur le côté inférieur par la propriété anciennement appartenant au dit insolvable.

5° Deux certains morceaux de terre, situés dans cette paroisse, sur la rive droite du fleuve Mississippi, à peu près 6 milles au bas de cette ville et touchant dans le fond à la plantation du dit insolvable. Etant la section fractionnelle des Nos 22 et 25 dans le Township No 14, range sud No 25 Est, District Sud Est de la Louisiane, ouest du fleuve Mississippi, et contenant une superficie de 32 20/100 acres ou 38 1/4 arpents. Avec toutes les bâtisses et améliorations sur la susdite propriété décrite.

Le tout sera plus amplement décrit par référence aux procédures dans l'affaire No 34,160 et l'inventaire déposé dans l'affaire, qui sera offert comme référence dans cette affaire. Toutes les mesures ci-dessus sont plus ou moins.

La propriété ci-dessus décrite peut être vendue séparément ou en block, comme il sera décidé le jour de la vente.

Conditions de la vente—Une moitié ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, et le reste à un et deux ans, avec intérêt à raison de 8 pour cent par an à partir de la date de la vente jusqu'à parfait paiement, avec les clauses usuelles de garanties; les paiements différents doivent être garantis par hypothèque spéciale. Les taxes de l'année courante seront assumées par l'acquéreur.

L'acquéreur sera requis de faire un dépôt de dix pour cent du prix de son enchère au comptant au moment de la vente.

Acte de vente pardevant Octave Morel, notaire, aux frais de l'acquéreur.
JNO. H. O'CONNOR, SYNDIC,
Bureau No 56 rue Carondelet.
27 oct—27 28 29—nov 1 8 15 22 29

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLÉANS, Hôtel de Ville. 10 février 1893.

Attendu qu'il vient d'être commis un crime aussi lâche qu'atroce qui a coûté la vie à un agent actif et fidèle, l'officier Torregano, alors qu'il remplissait ses devoirs;

Moi, JOHN FITZPATRICK, maire de la ville de la Nouvelle-Orléans, offre par les présentes une récompense de cinq cents dollars ($500 00), à quiconque fournira les informations qui conduiront à l'arrestation et à la condamnation du meurtrier ou des meurtriers ou des parties qui auraient pris part au crime.
JOHN FITZPATRICK, Maire.
11 fév

VENTES A L'ENCAN.

PAR GEO. FRIEDRICHS & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Propriétés-Cottages seuls et doubles bien situées et désirables dans le Sixième District, coin des rues Constance et Peniston.
—ET—
Coin des rues Constance et Amelia.

Succession de Therese Burge (ou Buche), veuve de Frederick Gehl, alias Gahl, alias Gale.

No 39,518—Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans.

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CIE.—G. G. FRIEDRICHS, Encanteur—Bureau 177 rue de la Commune—MERCREDI, 15 novembre 1893, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D King, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la dite cour, Division E, actuellement en congé, signé le 14 octobre 1893, et rendu dans la susdite affaire, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° **L'excellent cottage seul en bois,** No 719 rue Constance, ayant trois chambres, auvent, citerne, etc.; et aussi le cottage seul No 66 rue Peniston, ayant trois chambres, citerne, cour, etc. La propriété est décrite comme suit:

1° **Deux terrains** ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de la Nouvelle-Orléans, dans le carré d'ilet No 209 borné par les rues Constance, Peniston, Général Taylor et Magazine, désignés comme terrains numéros seize et dix-sept sur un plan d'une portion du faubourg St-Joseph paraphé par James Graham, notaire, et numéroté 140 et déposé en l'étude du dit notaire. Le terrain No 16 mesure 32 pieds 10 pouces de façade rue Constance, sur 115 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le terrain No 17 forme le coin des rues Constance et Peniston, et mesure 32 pieds 11 pouces de façade rue Peniston. Acquis par Mme Théréza Gehl (ou Gale) par héritage dans la succession de Frederick Gehl, alias Gahl, alias Gale, No 9 699 sur le dossier de la Cour Civile de District. Pour la distribution et la subdivision, voir le plan à la Bourse.

2° **Le cottage double bien loué,** Nos 697 et 697 1/2 rue Constance, coin Amelia, ayant six chambres deux citernes, auvents, allées latérales, etc., ainsi que le cottage seul à l'arrière No 58 rue Amelia, ayant trois chambres, citerne, cour, etc. La propriété est décrite comme suit:

2° **Un lot de terre,** avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de la Nouvelle-Orléans, dans le carré d'ilet No 210, borné par les rues Constance, Peniston, Magazine et Amelia, d'après un plan dressé par J. A. d'Hémécourt, voyer, le 8 septembre 1864, une copie duquel est annexée à un acte passé le 22 janvier 1866 pardevant Hugh Madden, notaire. Le dit terrain est désigné par le numéro dix sept (17) dudit carré d'ilet, et forme le coin des rues Constance et Amelia, et mesure 32 pieds 10 pouces de façade rue Constance, sur 115 pieds 4 pouces de profondeur et de façade rue Amelia; et 32 pieds 10 pouces de largeur à l'arrière, le tout en mesure américaine. Acquise par Mme Thérèse Gehl (ou Gale) par héritage dans la succession de Frederick Gehl, alias Gahl, alias Gale. No 9,699 du dossier de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans.

Ces propriétés sont toutes bien situées à une distance convenable des rues Magasins et Coliseum, dans un district qui s'améliore constamment.

Conditions.—Comptant. L'acquéreur fera le dépôt usuel de 10 pour cent au moment de l'adjudication pour assurer les ventes.

Actes de vente pardevant E. Commagère, notaire, No 1,152 rue Magazine, aux frais des acquéreurs.
15 oct—15 18 25—nov 1 8 15

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CIE.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Joli Cottage Double en Bois,
Nos 211 et 211 1/2 Avenue Washington, entre Clairborne et Prosper.

Succession de Mme Catherine De Van.

No 39,932—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CIE.—Geo. G. Friedrichs, Encanteur—Bureau 177 rue Commune—MERCREDI, 8 novembre 1893, à midi à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté le 19 septembre 1893, et rendu dans la succession ci-dessus mentionnée—

Le joli cottage double en bois, recouvert en ardoises, Nos 211 et 211 1/2, avenue Washington, ayant six chambres, citernes, allées sur le côté, et arrière cour à chaque corps de logis. Le lot est désigné par le No 4 sur un plan dressé par L. Bringier, voyer général, de l'ilet borné par l'avenue Washington, les rues Claiborne, Mosique et Prosper, dans le Troisième District de cette ville, mesurant 30 pieds de face à l'avenue Washington, 126 pieds 6 pouces de profondeur entre lignes parallèles. En bon état et dans un voisinage paisible.

Conditions—Comptant, et l'acquéreur déposera 10 pour cent du prix au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Fred. Zengel, Esq., notaire publique, aux frais de l'acquéreur.
3 oct—3 4 11 18 25—nov. 1 8.

PAR CHARLES D. STUART.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un charmant cottage double à Alger, No 110 rue Olivier, relativement neuf, ayant neuf chambres, toiture entourée d'une balustrade, citernes, etc., le tout en bon état, terrain très élevé, dans un joli quartier, près du marché, des églises, des écoles, des débarcadères de ferries, se louant au prix de huit (8) dollars chaque côté par mois, et maintenant occupés par de bons locataires.

Succession de James A. Dowling.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, No 39,816.

PAR CHARLES D. STUART, Encanteur—MERCREDI, 15 novembre 1893, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, Rotonde de l'Hôtel St Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Thos. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District paroisse d'Orléans, Division A, siégeant à la place de l'Hon N. H. Rightor, juge de la dite Cour, Division D, actuellement en congé, en date du 26 septembre 1893, je procéderai à la vente pour le compte de la dite succession, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de cette ville, désigné comme terrain No Dix du carré d'ilet No Quatre-vingt quatorze borné par les rues Olivier, Vallette, Eliza et Evelina, mesurant vingt-huit pieds, cinq pouces et six lignes de façade rue Olivier, sur quatre-vingt dix pieds de profondeur, entre lignes parallèles, et porte le numéro municipal 110 de la rue Olivier.

Conditions—Comptant.—Un dépôt comptant de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour assurer la vente. Toutes les taxes ont été payées y compris la présente année.

L'acte de vente pardevant Wm H. Seymour, notaire, aux frais de l'acquéreur.
15 oct—15 18 25—nov 1 8 15

PAR JAS A. BRENNAN.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Propriétés de valeur dans les Quatrième et Sixième Districts.
La résidence élégante à deux étages, Nos 136, 138, 140 et 142 rue Huitième
Le double cottage de choix Nos 144 et 146 rue Huitième, au coin de la rue Constance.
Le joli et simple cottage No 572 rue Constance, entre les rues Huitième et Neuvième.
Ces trois lots au coin des rues Robert et Laurel.

LONG CREDIT — TERMES FACILES.

Succession de Madame Anne McNamara.

No 40,076—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR JAS A. BRENNAN, Encanteur, Bureau No 148 rue Gravier, MERCREDI, 15 novembre 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles seront vendues aux enchères publiques, en vertu d'un ordre de l'Hon. Thos. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté et signé le 14 octobre 1893, les propriétés désignées dans l'affaire ci-dessus intitulée—

La double résidence élégante, Nos 136 et 138 rue Huitième, contenant, de chaque côté, un salon, une salle à manger, une cuisine et trois grandes chambres à coucher, un grand terrain devant pour jardin et une grande cour derrière, et le gaz partout. Le lot est désigné par la lettre C, sur le plan de D. M. Brosnan, Esq., député voyer, en date du 20 septembre 1893, et connu comme lot No trois, sur un plan de H. Moelhausen, voyer, en date du 4 mai 1844, déposé en l'office de L. Hermann, ancien notaire, et mesurant trente-un pieds six pouces de face à la rue Huitième sur cent vingt-six pieds de profondeur entre lignes parallèles.

La jolie maison de résidence double à deux étages, Nos 140 et 142 rue Huitième, ayant salon, salle à manger, trois chambres à coucher, cuisine, jardin devant, grande cour, bâtisses de dépendance et gaz. Le terrain est désigné par la lettre B, sur un plan de D. M. Brosnan, député voyer, et comme le lot No Deux, sur un plan de H. Moelhausen, voyer, comme il est dit précédemment, et mesure trente deux pieds, cinq pouces de façade rue Huitième, sur une profondeur de cent vingt-six pieds entre lignes parallèles

Le joli cottage double Nos 146 et 148 rue Huitième, formant le coin de la rue Constance, désigné comme le terrain A sur un plan de D. M. Brosnan, sous-voyer, et mesure trente deux pieds, un pouce et quatre lignes de façade rue Huitième, sur quatre-vingt-treize pieds, neuf pouces de profondeur, entre lignes parallèles et de façade rue Constance, lesquelles deux lignes ferment le coin, et font partie du terrain No Un sur un plan de H. Moelhausen, voyer, déposé comme il est dit ci dessus.

Le joli petit cottage home No 572 de la rue Constance, entre Huitième et Neuvième, attenant à l'école Live Oak, désigné comme le terrain D, sur un plan de D. M. Brosnan, député-voyer, et mesure trente deux pieds trois pouces de façade rue Constance, sur trente-deux pieds, un pouce et quatre lignes de profondeur entre lignes parallèles; ledit terrain fait partie et est la partie inférieure du terrain désigné par le numéro un, sur un plan de H. Moelhausen, voyer, comme ci-dessus.

Ces terrains de choix convenables pour y bâtir dans le Sixième District, carré d'ilet borné par les rues Robert, Laurel, Soniat et Jersey, désignés comme les terrains 11, 12 et 13, mesurant chacun vingt-huit pieds sept pouces de façade rue Robert, sur une profondeur de cent vingtdeux pieds, entre lignes parallèles. Le terrain No 13 formant le coin des rues Robert et Laurel, le tout en mesure américaine.

Conditions.—Un tiers ou plus comptant, le reste à un et deux ans de crédit à 7 pour cent d'intérêt par an à partir de la date de l'adjudication jusqu'à paiement final; assurance, honoraires d'avocat et toutes les autres clauses usuelles de sécurité. Les taxes d'Etat de 1893 assumées par les acquéreurs; 10 pour cent de dépôt exigés au moment de l'adjudication.

Les actes de vente pardevant John R. Légier, notaire, aux frais des acquéreurs.
15 oct—15 22 30—5 12 15 nov

VENTES A L'ENCAN.

PAR E. CURTIS & CIE.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Propriétés Immobilières de valeur et Rémunératives,
—DANS LE—
Premier, Deuxième et Sixième Districts.
Belle Résidence No 20 rue Bourgogne.
Elégante Résidence No 176 rue St-Charles.
Lot pour bâtir rue Chestnut, près Esther.

Succession de W. B. Ringrose.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 39,913.

PAR E. CURTIS & CIE, encanteur.—Bureau, 201 rue du Canal.—MERCREDI, 29 novembre 1893, à midi à la **Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles,** nous vendrons à l'encan en vertu d'un ordre de l'Hon. Thos C. W. Ellis, siégeant à la place de l'Hon. N. H. Rightor, absent sur un congé, juge de la Division D, de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 11 octobre 1893, la propriété immobilière suivante:

1° **Un lot de terre,** avec les bâtisses et améliorations, portant le numéro municipal 20 rue **Bourgogne**, situé dans le **Deuxième District** de cette ville; l'ilet borné par les rues **Bourgogne, Dauphine, Canal** et **Douane**, désigné par la lettre B, sur une esquisse ou un certificat d'arpentage fait par Chas. De Armas, voyer, daté le 19 avril 1867, et annexé pour qu'on s'y réfère à un acte passé pardevant C. V. Foulon, notaire public, le 6 mai 1867; conformément à la dite esquisse, le dit lot mesure 40 pieds 9 pouces 3 lignes de face à la rue Bourgogne, sur 29 pieds 3 pouces de profondeur et face à une allée commune au dit lot, et le lot A. sur l'esquisse ci-dessus mentionnée, 3 pieds de large, et ensuite sur une ligne courant à des angles droits vers la rue Douane 1 pied 6 pouces, puis sur une ligne perpendiculaire à la rue Bourgogne et courant vers la rue Dauphine 7 pieds 3 pouces, 36 pieds 8 pouces de profondeur sur l'autre ligne de côté vers la rue du Canal, et 42 pieds 3 pouces 4 lignes de large sur la ligne du fond. Les améliorations comprennent une résidence en briques, ayant salons doubles, salle à manger, 6 chambres à coucher et tout le confort, et a un bail jusqu'au 30 sept. 1897 à $75 par mois.

2° **Un lot de terre** avec les bâtisses et améliorations, etc., situé dans le **Premier District** de cette ville dans l'ilet borné par les rues **St-Charles, Julie, Ste-Marie** et **Girod**, désigné comme lot 10 sur un plan par L. Bringier, voyer en date du 19 février 1836, et déposé pour qu'on s'y réfère, au bureau de H. B. Cénas, ex-notaire en cette ville, lequel dit lot mesure, en mesure américaine, 27 pieds de face à la rue St Charles, sur 140 pieds 2 pouces 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles s'étendant à la rue **Ste-Marie** ou la rue **Church**, sur laquelle il a une façade de 27 pieds.

La maison est une belle résidence en briques à deux étages, ayant salons doubles, salle à manger, 6 chambres à coucher, chambre à bain, cuisine et tout le confort, et pourrait servir ou comme résidence ou maison d'appartement. Elle devrait rapporter de suite $150 par mois.

3° **Un lot de terre situé dans le Sixième district,** îlet borné par les rues Esther, Broadway, Chestnut et Wall, commençant à une distance de 120 pieds de l'encoignure des rues Esther et Chestnut, le dit lot mesure 30 pieds de face à la rue Chestnut sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles et serait un site bien désirable pour bâtir.

Conditions.—Comptant; les acquéreurs assumeront les taxes pour 1893, et déposeront 10 pour cent au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant John J. Ward, notaire public, aux frais des acquéreurs. Les plans sont à la Bourse.
22 oct—22 29—nov 5 8 12 15 19 22 25 26 27 28 29

PAR LOUIS A. RICHARDS.

ANNONCE JUDICIAIRE.
No 203 rue Français.

Succession d'Auguste Pujol et d'Augusta Lejeune, sa femme.

No 40,171 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR LOUIS A. RICHARDS, Encanteur—Bureau, No 129 rue Commune—MERCREDI 22 novembre 1893 à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon F. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la susdite Cour, Division E, maintenant absent en congé, en date du 19 octobre 1893, je procéderai à la vente à l'enchère publique, pour le compte de la succession ci dessus nommée, la propriété décrite ci-après, à savoir:

Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Français, Champs Elysées, Villeré et Urquhart, désigné comme lot No 3, mesurant 29 pieds 5 pouces et 5 lignes de face à la rue Français, 99 pieds sur une première profondeur sur une ligne touchant au lot No 2, puis s'avançant sur un angle droit de 2 pieds 6 pouces et puis une seconde profondeur de 28 pieds 10 pouces et 5 lignes et 127 pieds 10 pouces 5 lignes sur le côté opposé et 31 pieds 11 pouces et 5 lignes sur la ligne du fond plus ou moins. Les améliorations consistent en une bâtisse en bois avec mansarde, ayant 6 chambres, galerie sur le côté, écurie, deux cuves et une grande cour et rapportant un loyer de $20 par mois.

Conditions—Comptant. Un dépôt de 10 pour cent sera requis au moment de la vente sur le prix de son achat.

Acte de vente pardevant Jno. R. Legier, notaire, bureau No 3 1/2 rue Carondelet, aux frais de l'acquéreur.
22 oct.—22 29—fev. 5 19 20 21 22.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Propriété du Troisième District.
No 198 rue des Français.

Succession de Mme Carolina Oberg.

No 39,907—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR LOUIS A. RICHARDS, encanteur—Bureau No 129 rue Commune—MERCREDI, 15 novembre 1893, à midi à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu de et conformément à un ordre émis par l'Hon. F. D. King, Division B, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, portant la date du 13 octobre 1893, je procéderai à la vente à l'enchère publique, pour le compte de la susdite succession, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Français, Union, Urquhart et Girod, mesurant, en mesure américaine, trente-un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue Français, sur une profondeur de cent vingt sept pieds dix pouces et cinq lignes, entre lignes parallèles (plus ou moins). Les améliorations consistent en un cottage-résidence simple en bois à un étage, contenant quelques 6 chambres dans la maison principale, et une bâtisse en bois détachée en arrière du lot, contenant 3 chambres, citernes, etc., et rapportant un loyer de $20 par mois.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance s'il y en a à un et deux ans de crédit payable en billets garantis spécialement par hypothèques et lien du vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an de leur date jusqu'à paiement final; 5 pour cent honoraires d'avocat, en cas de procès pour le recouvrement des billets; les améliorations devront être tenues assurées et les polices d'assurances transférées à ou aux détenteurs des billets; les acquéreurs assumeront le paiement des taxes d'Etat dues et exigibles en 1893, en sus du prix d'adjudication; 10 pour cent comptant du prix d'achat sera requis de l'acquéreur au moment de la vente.

Acte de vente pardevant Frank Zengel, Esq., notaire, bureau No 49 rue du Camp, aux frais de l'acquéreur.
15 oct—15 22 29—nov 5 12 13 14 15

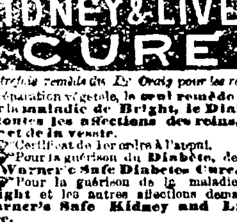

[Autrefois remède du Dr Craig pour les reins.]

Préparation végétale, le **seul remède sûr** pour la **maladie de Bright, le Diabète et toutes les affections des reins, du foie et de la vessie.**

Certificat de 1er ordre à l'appui.

Pour la guérison du **Diabète**, demandez **Warner's Safe Diabetes Cure.**

Pour la guérison de la maladie de **Bright** et les autres affections demandez **Warner's Safe Kidney and Liver Cure.**

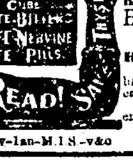

Warner's Safe Remedies sont vendus par tous les pharmaciens et marchands de médicaments.

H. H. WARNER & CO.,
Propriétaires,
Rochester, N. Y.

Demandez les brochures et certificats.

Agent pour la vente en gros à la N-Orléans
L. L. LYONS.

1janv-1an-M I S-v&o

Avis aux Contribuables.

Bureau du Trésorier de la Ville de la Nouvelle Orléans.

Nouvelle-Orléans, 4 septembre 1893.

La Taxe de Ville sur les propriétés mobilières pour 1893 est due depuis le 15 juin. Si elle n'est pas payée avant le 1er octobre 1893, les dites propriétés mobilières seront annoncées pour être vendues et adjugées conformément à la loi.

Veuillez venir et payer afin d'éviter des dépenses extras.
C. H. SCHENCK, Trésorier.
5 sept—au 1er oct

ATHENEE LOUISIANAIS.

Concours de 1893.

L'Athénée propose le sujet suivant aux personnes qui désirent prendre part au concours de cette année:

DE TOUS LES ÉCRIVAINS FRANÇAIS DU XIXème SIÈCLE, PROSATEURS OU POËTES, QUEL EST CELUI QUI VOUS PLAIT LE PLUS, ET POUR QUELLES RAISONS.

Les manuscrits seront reçus jusqu'au 1er mars inclusivement.

L'auteur du manuscrit qui aura été jugé le meilleur, recevra une médaille d'or.

Toute personne résidant en Louisiane est invitée à concourir.

Les manuscrits devront être écrits aussi lisiblement que possible, sur papier écolier réglé, avec une marge, et seulement sur le *recto et les lignes*; ils ne devront pas dépasser 25 pages.

Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée, dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

Le comité nommé pour examiner les manuscrits, ouvre *seulement* l'enveloppe contenant le nom du concurrent qui a mérité la médaille, pour s'assurer qu'il est dans les conditions du concours.

Le comité pourra accorder des mentions honorables, s'il le juge convenable.

Le manuscrit couronné sera publié dans le journal de l'Athénée. La présentation de la médaille se fera dans une séance publique. On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire et artistique.

Le nom du lauréat ou de la lauréate sera proclamé après la lecture du manuscrit qui aura obtenu le prix.

Les devises des concurrents à qui des mentions honorables auront été accordées, seront lues devant le public.

Les candidats devront se soumettre strictement aux dispositions du programme.

Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus.

Tout candidat qui fera connaître sa devise, sera mis hors de concours.

Toute personne qui a obtenu la médaille, ne pourra plus concourir.

Les manuscrits seront adressés au secrétaire.

Le secrétaire perpétuel,
ALFRED MERCIER,
P. O. Box 725.

L'EAU DE LA SOURCE DE LA PENSION GONTHIER, A COVINGTON, LNE. — M. Léon Bolandard, chimiste français, ancien élève de l'École Centrale des Arts et Manufactures de Paris, a fait, en 1885, une analyse de l'eau de la source de M. F. GONTHIER, à Covington, paroisse St. Tammany, Louisiane. Nous croyons utile de reproduire son rapport:

Je certifie avoir analysé l'eau citée ci-dessus et avoir trouvé que les corps étrangers qui entrent dans sa composition sont les suivants:

1. Acide carbonique libre.
2. Bicarbonate de chaux.
3. Sulfate de chaux (traces).
4. Chlorure de sodium.
5. Protoxyde de fer.
6. Acide crénique.
7. Magnésie (faibles traces).

L'élément le plus important, en poids, parmi ces différents corps, est le chlorure de sodium: 263 mmgs. par gallon. 263 milligrammes).

L'oxide ferreux est combiné à l'acide crénique, mais cette composition paraît assez instable, car une simple exposition de l'eau à l'air libre donne, au bout de peu de temps, un dépôt d'oxide de fer.

Je crois, d'après la composition ci-dessus énoncée, que cette eau est recommandable à plusieurs points de vue différents:

1. L'acide carbonique, contenu à l'état libre, la rend digestive:
2. Les 263 milligrammes de chlorure de sodium, contenus par gallon, en font un laxatif faible;
3. L'acide crénique facilite les sécrétions urinaires.

M. Bolandard a travaillé, pendant dix mois, en qualité de sous-chimiste, au plus grand "Blast Furnace" (haut fourneau) des Etats-Unis—celui des MM. Cornege Brothers & Co., à Braddock, Alleghany County, près Pittsburgh, Pennsylvanie. A son départ de l'établissement, la maison lui a donné ce certificat:

"27 août 1884.

"Par suite du mauvais état des affaires et, conséquemment, de la diminution nécessaire du nombre des employés nous avons, à notre grand regret, été forcés de nous dispenser des services de M. Léon Bolandard, attaché au "Blast Furnace" comme sous chimiste. Nous l'avons trouvé capable et digne de confiance."

M. Bolandard était recommandé par M. Joseph Albrecht, ci-devant chimiste de la Monnaie de la Nlle-Orléans.

Bureau de la Compagnie d'Assurances Mutuelles des Marchands,

No 104 rue du Canal.

Nlle-Orléans, 4 mars 1893.

La compagnie publie l'exposé suivant, couvrant une période de neuf mois, du 1er JUIN 1892 au 28 FÉVRIER 1893:

Primes reçues pendant les dits neuf mois:

Sur risques d'incendie	$114,646 87		
Sur risques maritimes	2,622 08		
Sur risques de rivières	4,001 20		
Primes non acquises pendant les derniers neuf mois de l'année passée, maintenant acquises	36,885 00		
Total		$158,155 15	
Moins—Primes non acquises à partir du 1er juin 1892		38,220 00	
		$119 935 15	
Pertes payées:			
Sur risques de feu..	$48,295 63		
Sur risques maritimes	381 62		
Sur risques de rivières	2 80		
		$48 680 05	
Primes rendues	$13,842 75		
Réassurances	3,353 86		
Dépenses totales	12,553 29		
Taxes	8,827 89		
Frais d'avocat et de cour	431 40		
Compte de courtage	5,286 13		
		$44,295 32	
			$92 975 37
			$26,959 78
Moins—Réserve pour pertes non adjustées			$10,337 00
			$16,622 78
Ajouter: Compte d'intérêt et loyer			$15,360 14
Bénéfice			$31,982 92

La Compagnie possède l'actif suivant:

Billets recevables	3,477 60
Billets garantis par hypothèques et collatéraux	26,605 88
Primes en cours de collection	20,668 85
Propriétés foncières	163,660 55
Argent comptant	18,952 64
Actions de banques (valeur du marché)	6,930 00
Actions d'assurances (valeur du marché)	10,600 00
Actions de chemins de fer (valeur du marché)	10,833 00
Actions de l'Association de l'Opéra Français L'ted (valeur du marché)	1,200 00
Bons à primes (valeur du marché)	28,632 00
Bons 7 pour cent ville de la Nlle-Orléans (valeur du marché)	6,225 00
Louisiana 4s new consols (valeur du marché)	18,900 00
Avance sur l'habitation Olivier	6,392 52
Meubles de Bureau, etc	2,400 00
Jugements	600 00
Primes dues par le gouvernement des Etats-Unis	7,699 44
Total	$334,077 48

L'exposé ci-dessus est une copie juste, vraie et correcte des livres de la compagnie.
PAUL CAPDEVIELLE, Président.
JULES MONTREUIL, Secrétaire.

Fait sous serment pardevant moi, en mon bureau, Nouvelle-Orléans, Lne, ce quatrième jour de mars 1893.
JAS. FAHEY, Notaire.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Je certifie que le 11me jour de novembre 1892, jugement a été rendu en cette cour dans l'affaire ci dessous intitulée et dans les termes et chiffres suivants, à savoir:

Mme Henrietta Spiro, femme d'Alphonse Marx vs Alphonse Marx, son mari.—No 36,328.

Sur la motion de W. O. Hart, avocat de la demanderesse, qui a produit due preuve à l'appui de la pétition de la demanderesse, la loi et le témoignages étant en faveur de celle-ci;

Il est ordonné, adjugé et décrété que le jugement par défaut enregistré dans cette affaire le 12 septembre 1892, soit maintenant confirmé et rendu final; et qu'en conséquence il y ait jugement en faveur de la demanderesse, Mme Henriette Spiro, épouse d'Alphonse Marx, et contre le défendeur Alphonse Marx, décrétant une séparation de biens entre la demanderesse et le défendeur, et qu'elle soit autorisée à faire des affaires comme marchande publique, en son propre nom et à son propre profit. Le défendeur acquittera les dépens.

Jugement rendu le 11 novembre 1892.
Jugement signé le 17 novembre 1892.
(Signé) THOS. C. W. ELLIS, Juge.

En foi de quoi, j'ai apposé ici ma signature et le sceau de ladite Cour, en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 17e jour de novembre de l'an du Seigneur mil huit cent quatre-vingt-douze
H. MENSONNIER, Député Greffier.

QUEEN & CRESCENT ROUTE
26 HOURS TO CINCINNATI
Shortest and Best WITH THROUGH SLEEPING CARS
11 HOURS TO BIRMINGHAM

L'ABEILLE

Publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales:

Des Dépêches Télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'Étranger;

Un Bulletin Maritime;

Liste des Navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans;

Une Liste des Navires dans le port de la Nouvelle-Orléans;

Un Bulletin Financier;

Un Bulletin Commercial;

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins de fer;

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

Bureaux et Ateliers.

ABONNEMENTS:

EDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

EDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

BUREAUX ET ATELIERS,

No 73 RUE DE CHARTRES

Entre Conti et Bienville.

SIGNAUX D'INCENDIE.

5 Harmony et Tchoupitoulas.
6 Washington et Chippewa.
7 Marché de la rue Neuvième.
8 Carondelet et Helène.
9 Prytanée et Neuvième.
12 Magnolia et Washington.
13 Sixième et St-Denis.
14 Poste de la Cie de Pompe No 22
15 Poste de la Cie de Pompe No 23
16 Poste H. et L. Co. No 1, Jackson
17 Constance et Première.
18 Magasine et St-André.
19 Ste-Marie et Tchoupitoulas.
21 St-Charles et Première.
23 Dryades et St André.
24 Marché Keller.
25 Jackson et Colisée.
26 Jackson et Liberté.
27 Deuxième et Dryades.
28 Jackson et Laurel.
29 Levée, Orange et Richard.
31 Henderson et Peters.
32 Poste de la Cie de Pompe No 12 Tchoupitoulas.
33 Thalie et Levée.
34 Poste de la Cie de Pompe No 1 Hunter.
35 Chippewa et St-James.
36 Station de Police du 2ème Precinct
37 Race et Magasine.
38 Melpomène et Camp.
39 Richard et Annonciation.
41 Station des Ecuries, St-Charles.
42 Marché Dryades, Melpomène.
43 Franklin et Erato.
45 Camp et Calliope.
46 Poste de la Cie de Pompe No 6
47 Calliope et Front.
48 Peters et St-Joseph.
51 Constance et Erato.
52 Camp et St-Joseph.
53 Poste de la Cie de Pompe No 18 Calliope.
54 Remparts et Delord.
56 Calliope et Freret.
57 Magnolia et Erato.
58 Julie et St Charles.
61 Terpsichore et Franklin.
63 Pied de la rue Lafayette.
64 Camp et Poydras.
65 Julie et Commerce.
71 Pied de la rue Julie, Dépôt du L. & N. R. R.
72 Canal et Levée.
73 Magazine et Girod.
74 Natchez et Tchoupitoulas.
75 Hôtel de Ville.
81 Canal et Camp.
82 Girod et Baronne.
83 Poste de la Cie de Pompe No 13 rue Perdido.
84 Carondelet et Commune.
121 Remparts et Canal.
123 Remparts et Poydras.
124 Poste de la Cie de Pompe No 14 rue Commune.
125 Workhouse, rue Girod.
126 Claiborne et Poydras.
127 Commune et Rocheblave.
128 Miro et Lafayette.
134 Poydras et Freret.
141 Bienville et Vieille-Levée.
142 St-Louis et Royale.
143 Poste de la Cie de Pompe No 7 Dauphine.
145 Bourgogne et Toulouse.
146 Poste H. & L. Co. No 4, Bassin.
151 Canal et Robertson.
152 Bienville et Johnson.
153 Derbigny et Bienville.
154 Station des cars, rue du Canal.
156 Prieur et St-Louis.
214 Vieille-Levée et St-Philippe.
215 Station de Police, Place Jackson
216 Hôpital et Dauphine.
217 Poste de la Cie de Pompe No 10 Dumaine.
231 Tremé et Esplanade.
232 Remparts et Esplanade.
234 Tremé et Ursulines.
235 Poste de la Cie de Pompe No 21 Claiborne.
236 Chemin du Bayou et Claiborne.
237 Station de Police, Prison de Paroisse.
241 Poste de la Cie de Pompe No 3, Esplanade.
242 Ste-Anne et Miro.
243 Manufacture de Stern, Français.
245 Pont du Bayou et Esplanade.
247 Chemin du Bayou et Dorgenois.
252 Marigny et North Peters.
253 Poste de la Cie de Pompe No 9, Esplanade.
312 Station de Police, Champs-Elysées
313 Bagatelle et Esplanade.
314 Bons-Enfants et St-Antoine.
315 Bons-Enfants et Champs-Elysées
318 Claiborne et St-Bernard.
317 Lapeyrouse et Miro.
412 Laharpe et White.
413 Remparts et Espagne.
414 Pobée et Urquhart.
415 Mandeville et Claiborne.
416 St-Antoine et Claiborne.
413 Presse à Coton et Levée.
414 Marché Washington.
415 Louisa et Remparts.
412 Poste de la Cie de Pompe No 24 rue Dauphine.
3 Dauphine et Indépendance.
4 Station des cars, Pologne.
Casernes des Etats-Unis.
[illegible]

BANQUES.

Etat de situation trimestriel
—DE LA—
New Orleans Canal and Banking Company.

A la Nouvelle-Orléans, dans l'Etat de la Louisiane, à la clôture des affaires, le 26me jour de juin 1893.

ACTIF.

Propriétés foncières		$93,550 00
Bons de ville et autres		88,685 00
Actions		25,196 50
Prêts et escomptes, après 90 jours d'échéance	$1,409,952 21	
Prêts et escomptes, dans 90 jours d'échéance	584,969 75	1,994,921 96
Papiers suspendus, évalués à		13,946 24
Prêts sur demande	$854,164 43	
Change à vue	401,365 03	
Numéraire, billets des E. U. et chèques pour échanges du Clearing House	764,590 99	2,020,120 45
Total		$4,236,420 15

PASSIF.

Capital payé	$1,000 000 00
Surplus	400 000 00
Profits non divisés	110,005 87
Dividendes non payés	56,366 00
Dépôts à retirer contre chèques	2,661,488 28
Circulation	8,560 00
Total	$4,236,420 15

Moi, soussigné, je jure solennellement que l'état de situation ci-dessus est correct au mieux de ma connaissance.
EDWARD TOBY, Caissier.

ETAT DE LA LOUISIANE. Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle Orléans.

Fait et signé sous serment devant moi le vingt-sixième jour de juin 1893.
A. G. LA PICE, Notaire Public.

Nouvelle Orléans, 26 juin 1893.
A une réunion régulière du Bureau des Directeurs tenue ce jour, un dividende de QUATRE DOLLARS par action a été déclaré payable sur demande.
28 juin—1f EDW. TOBY, Caissier.

ETAT DE SITUATION
—DE LA—
BANQUE DU PEUPLE
—DE LA—
NOUVELLE-ORLEANS,

A la clôture des affaires, vendredi soir, 30 juin 1893.

Comptant	$ 506,703 28	
Change	62,333 15	
		$ 569,036 43
Prêteur demande	$ 617,806 19	
Escomptes	888,350 02	
		$1,506,156 21
Actions		56 172 50
Propriétés foncières		40 043 00
Taxes		27 000 00
Total		$2,198 408 14
Fonds-capital		$300 000 00
Profits non divisés		290 429 88
Dépôts individuels		1,605 198 26
Dividendes non payés		2 780 00
Total		$2,198,408 14

Moi, A. S. BRAUD, Caissier de la Banque ci dessus nommée, jure solennellement que l'exposé qui précède est correct, du mieux de ma connaissance et de ma croyance.
A. S. BRAUD, Caissier.

Assermenté et signé pardevant moi à la Nouvelle-Orléans, ce 30 juin 1893.
ANT. DORIOCOURT, Notaire.
1 juil—2f

ETAT DE SITUATION SEMI-ANNUEL
—DE LA—
Banque Nationale de la Louisiane
DE LA NOUVELLE-ORLEANS
A la clôture des affaires le 30 Juin 1893.

ACTIF.

Bills escomptés		$1,066,273
Bons des Etats-Unis	50,000 00	
Ville de la Nouvelle Orléans, bonds 4 et 6 pour cent et Louisiana consols	583,350 00	
Autres bons et actions	149 387 50	
		782 737 50
Maison de banque		100,000 00
Prêts sur demande	710,734 12	
Trésorier des Etats-Unis	$2,250 00	
Change américain	150,533 89	
Argent comptant et chèques pour le Clearing House	759,901 29	
		1,623,719 30
Total		$3,572,730 67

PASSIF.

Capital-actions	$500,000 00	
Fonds de surplus	150,000 00	
		$650 000 00
Profits nets non divisés		55 615 12
Circulation		44 100 00
Dépôts à retirer contre chèques		2,832,525 54
Dividendes non payés		26 490 00
Total		$3,572,730 67

Un dividende de QUATRE PIASTRES PAR ACTION a été déclaré, à prendre sur les gains nets des derniers six mois, payable sur demande à la Nlle-Orléans et à la maison de banque de Winslow, Lanier & Co. New York.
R. M. WALMSLEY, Président.
A. LURIA, Vice-Président.
LEON F. JANIN, Caissier.
2 juil—1f

Banque Nationale de l'Etat.

ETAT SEMI-ANNUEL.

NLLE-ORLÉANS, 30 juin 1892.

ACTIF.

Prêts à terme et escompte		$757,356 11
Surtirages		9,191 72
Bons des Etats-Unis pour garantir la circulation		50,000 00
Bons d'Etat et de Ville		304,375 00
Autres bons		16,200 00
Meubles et installations de banque		78,667 94
Autres propriétés foncières		22,289 67
Fonds de rachat cinq pour cent		2,250 00
Items comptant		1,240 01
Prêts sur demande	$242,100 07	
Change à vue sur New York	163,059 22	
Changes étrangers	22,061 38	
Dû par des banques et banquiers	48,334 99	
Chèques pour le Clearing House	116,631 57	
Monnaie courante fractionnelle	224,586 67	
		756,773 [illegible]
		$1,998,346 28

PASSIF.

Fonds-capital		$425,000 00
Fonds de surplus et profits indivis		128,378 15
Dividendes non payés		1,042 63
Dividende semi-annuel 4 pour cent payable le 3 juillet 1893		17 000 00
Circulation		45,000 00
Dépôts individuels sujets à chèques	$1,247,688 62	
Dû aux banques et banquiers, sujet à des chèques	134,236 88	
		1,381,925 50
		$1,998,346 28

JOHN H. O'CONNOR, Président.
L. C. KEEVER, Vice-Président.
CHAS. L. C. DUPUY, Caissier.
C. H. CULBERTSON, Assist. Caissier.
2juil—2f

J. Hassinger, Président.
J. E. Merilh, Vice-Président.

Etat de situation trimestriel
—DE LA—
GERMANIA SAVINGS BANK,
Banque d'Epargnes Germania,
51 RUE DU CAMP,

A la clôture des affaires le 30 septembre 1893

ACTIF.

Actions et bons	415,422 67
Prêts (garantis par propriétés foncières)	275,257 06
Prêts à échéances (garantis par collatéraux)	250,910 46
Prêts sur demande (garantis par collatéraux)	402,949 85
Meubles et installations	750 00
Dépenses courantes et taxes payées	7,588 29
Comptant	552,395 82
Total	$1,905,273 65

PASSIF.

Capital payé	$100,000 00
Profits indivis	162,003 68
Intérêt acquis	28,231 23
Bills payables	82,484 92
Dû à 5988 déposants	1,631,881 87
Dividendes non payés	672 10
Total	$1,905 273 65

Je certifie que l'état ci dessus est vrai et correct.
G. AD BLAFFER, Caissier.

Assermenté et souscrit pardevant moi, ce 30me jour de septembre A. D. 1893.
FRED. ADOLPH.

Correct—Attesté:
S. HERNSHEIM.
A. VIZARD.
J. E. MERILH.
1er oct—1 sem

L'Abeille de l...
Bureaux ...
NOUVE...
JEUDI, 2 ...
LE STEAM...
COMPAG...
CROMWE...
L'A...
Nouvel...
JOURNAL
EDITION
SAME...
L'EDITION
BUREAU
No 73 ...
FEUI...
Mor...
Le hasard l'... d'Orsay et la ... où l'honneur est commun, s'était ...